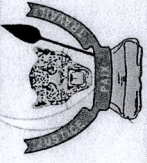


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autcrité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 069/2023

ALE EQUIPE MIKA

Après avoir reçu la Convention n° 372/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions six cent trente mille cinq cent quarante-cinq, septante cinq centimes (USD 2 630 545,75), et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains dix-huit mille quatre cent treize, quatre-vingt-deux centimes (USD 18 413,82).

Fait à Kinshasa, le 11/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i